

Agence territoriale Ile-de-France Ouest 27 rue Edouard Charton - 78000 Versailles

FORET DOMANIALE DE SAINT-GERMAIN

Le Directeur d'agence,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mars 1996 réglementant la circulation et le stationnement de tous les véhicules en forêts domaniales des Yvelines,

DECIDE

En vue d'une remise en état des revêtements, le parking d'Hennemont sera interdit au stationnement du 6 avril au 6 mai 2021.

Un accès véhicule ayant-droit sera possible sur la servitude GRT route forestière de Beaumont.

Fait à Versailles, le 17 mars 2021

Le Directeur d'Agence

Michel Béal